

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 24 MAI

Deux programmes

La période électorale est virtuellement ouverte.

Deux orateurs marquants ont choisi le jour de la Pentecôte pour exposer aux populations leurs vues et leurs programmes.

M. Charles Dupuy, président du Conseil, s'est adressé aux Toulousains ; M. René Goblet, ancien ministre des affaires étrangères, a parlé aux Bordelais.

M. Dupuy, qui, en bon pédagogue, aime les citations classiques, se met en frais de mythologie, compare la France à Calypso, M. Constant à Ulysse, et lui-même sans doute au jeune et joyeux Télémaque.

Mythologie à part, et en langage moderne, le programme de Toulouse se résume à une apologie nouvelle d'un vieux système : la concentration républicaine.

Le ministre, en attendant, « supplie ses amis, depuis le centre jusques et y compris l'extrême-gauche », de se concentrer contre l'ennemi commun.

L'ennemi, ce sont les républicains ralliés, les « résignés », dont M. le ministre suspecte la bonne foi et les intentions, incrimine le passé et auxquels il ferme les portes de la République concentrée.

Ce sont plus encore, et c'est naturel, les monarchistes.

Le discours bordelais de M. Goblet n'est pas le pendant du discours toulousain de M. Dupuy. L'un est la thèse ; l'autre, l'anti-thèse.

Tout va bien, selon M. Dupuy, qui est ministre ; tout va mal, suivant M. Goblet, qui ne l'est plus. C'est le docteur Tant-Mieux qui a parlé à Toulouse ; c'est le docteur Tant-Pis qui, à Bordeaux, se plaint amèrement de tout et de tous. Tels, autrefois, si nous en croyons Lucien, les philosophes Héraclite et Démocrite.

M. Goblet s'élève contre la concentration républicaine que préconise M. Dupuy : « c'est elle qui a affaibli le gouvernement, et, avec elle, non seulement le Parlement, mais le régime parlementaire lui-même. » L'ancien ministre n'a pas craint de dénoncer « l'anarchie qui pèse sur le pays. »

Pour vaincre la concentration opportuniste, il n'accepte pas seulement, il sollicite l'alliance et le concours des socialistes « à quelque école qu'ils appartiennent. »

M. Goblet, en un mot, est partisan résolu de tout ce que repousse non moins résolument M. Dupuy ; la République de l'un n'a, sauf l'étiquette, rien de compatible avec la République de l'autre.

Les électeurs qui voudront choisir éprouveront sans doute quelque embarras.

La situation à Madagascar

La situation s'aggrave. Trente-six pièces de canons de campagne, de fabrication anglaise, viennent d'être débarquées à Vatomandry par un vapeur anglais, pour le gouvernement malgache, ainsi qu'une grande quantité de fusils

et de munitions, dont 3,600 obus, soit la centaine réglementaire pour chaque pièce.

Des milliers de fusils perfectionnés et des caisses de cartouches, également de provenance anglaise, ont été débarqués à Tamatave, toujours par des vapeurs anglais et pour le compte du premier ministre hova.

Depuis quatre mois, le premier ministre Rainilajaraviog, soi-disant malade, se refuse à une entrevue avec le résident général. Il n'est d'ailleurs malade que pour M. Larrony.

Tel est le résultat des intrigues anglaises.

INFORMATIONS

LE DISCOURS DE M. DUPUY

La France a interviewé M. Hély-d'Oissel, député, qui ne lui a pas caché le mécontentement qu'il éprouvait de la façon dont M. Dupuy a parlé des ralliés.

Nous avons, dit-il, servi de tête de turc à M. Dupuy, qui veut se rapprocher des radicaux.

Nous avons plusieurs fois sauvé M. Dupuy, mais nous ne voulons pas être dupes.

M. Dupuy peut considérer comme tout terminé entre lui et nous.

L'*Univers* relève la grossièreté du ministre :

« La tenue de M. Dupuy à la dernière séance de la Chambre avait montré le parvenu brutal et mal élevé, plutôt que le ministre à poigne. Son voyage de Toulouse confirmera ce jugement. Ses réponses aux compliments officiels ont été d'un lourdaud qui s'en fait accroire. »

Le *Temps* déclare : la main un peu lourde, l'allusion un peu grosse, la plaisanterie un peu populaire.

Cela paraît une plaisanterie, mais l'*Intransigeant* donne, comme note générale ministérielle : *une manifestation cléricale.*

CONSEIL DES MINISTRES

Il n'y a pas eu Conseil hier, en raison de l'absence de plusieurs ministres.

ARTON LE CONTUMACE

Hier, la Cour d'assises de la Seine a condamné Arton :

1° Dans l'affaire Le Guay et comme défaillant, à vingt ans de travaux forcés et 3,000 fr. d'amende.

2° Dans l'affaire de complicité avec de Lesseps, Arton est condamné à la dégradation civique, à cinq ans de prison et 400,000 fr. d'amende et de dommages-intérêts.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS

La faiblesse du tribunal à l'égard des auteurs des scandales porte ses fruits. Après le guet-apens de l'église, le changement des noms de rues rappelant un souvenir religieux, et la dénomination même de la ville qu'ils ont décidé de nommer Franciade, les conseillers municipaux de Saint-Denis ont fait déboulonner le grand Christ en pierre qui se trouvait à l'entrée du cimetière.

LE CANDIDAT LEROY

Le socialiste candidat à l'Académie fait ses visites avec un cortège d'amis. Chez les académiciens qui ne le reçoivent pas, il dépose une marmite contenant sa carte et celles de ses camarades.

LES ROYALISTES

On annonce d'ici à un mois tout un plan de campagne, avec candidats et manifeste du comte de Paris.

LES IMPÉRIALISTES

Le prince Victor Napoléon a reçu une délégation des Comités plébiscitaires de la Seine.

Le prince s'est entretenu de la situation avec les délégués. Il les a chargés de remercier les Comités en son nom.

UN HOMME NAÏF

M. Rouvier, qui vient de rentrer de Cannes à Paris, serait, paraît-il, fort mécontent de l'accueil que lui ont fait ses électeurs.

Si M. Rouvier s'attendait à être porté en triomphe, cela prouve qu'il a une fâcheuse opinion de ses électeurs.

LE PERSONNAGE ÉPISSODIQUE

M. Dumay, l'un des compagnons de M. Baudin le 1^{er} mai, adresse au procureur général une demande de poursuites contre le préfet de police.

AFFAIRES DE SIAM

On mande d'Hanoi, 21 mai : « Enfin, M. de Lanessan a parlé. Voici la dépêche que M. Delcassé a reçu :

« Stung-Treng est tranquille et toujours en communication télégraphique avec nous. Le poste de Khône est bloqué par les Siamois, mais a été attaqué sans succès. Aucun officier n'a été tué. Le capitaine Thorreux aurait été pris par les Siamois sur la rive droite où il aurait abordé en remontant à Khône, il serait avec eux à Kong, bien traité ; il y a eu trois indigènes tués. Une dépêche de Bastard, annonce l'arrivée de la colonne à Stung-Treng, où le calme est complet. Toute la région Cam-Lo, Ai-Lao, est déjà évacuée par les Siamois, et un poste solide est installé à Mnong-Ninh. Défiz-vous des dépêches de source étrangère. »

La dépêche suivante, datée de Londres, 23 mai, est moins optimiste :

« Le *Standard* reçoit de Bangkok une dépêche d'après laquelle le gouvernement de Siam enverrait des canons et des munitions dans la vallée du Mékong. De plus, les Siamois élèveraient un nouveau fort à l'embouchure du Mei-Nam et le roi inspecterait les défenses du pays. »

SIAM ET MADAGASCAR

L'amiral Vallon, qui a longtemps commandé la division navale en Cochinchine, dit que dans toutes les difficultés avec Siam il avait toujours constaté la main de l'Angleterre.

Il préconise une action militaire énergique et prompte.

Quant à Madagascar, c'est aussi à l'Angleterre qu'il faut attribuer la triste situation dans laquelle nous sommes.

UNE EXPULSION

On télégraphie de Bruxelles, 23 mai :

« A la suite de leur comparution à la Sureté générale, MM. Basly et Lamendin ont reçu l'ordre de quitter le pays avant minuit.

Il est possible que le congrès des mineurs, pour protester contre cette décision, aille siéger à Valenciennes. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 mai 1893.

La semaine commence dans les meilleures conditions. Le 3 0/0 ouvre à 97.38 et s'élève sans le moindre signe de défaillance jusqu'à 97.52. Le 4 1/2 finit à 106.40 en hausse de 20 centimes.

Berlin ne voulant pas compliquer la crise financière a cessé ses ventes d'Italie, on dit même qu'il a beaucoup racheté aujourd'hui, d'où une reprise de la rente italienne à 92.70.

L'Extérieure monte à 66 7/16 sur un bilan meilleur de la Banque d'Espagne.

Le Portugais se tient à 23 1/4, en hausse également quoiqu'il soit avéré que le gouvernement portugais n'a qu'un but : dépouiller ses créanciers étrangers.

Le marché des sociétés de crédit est très ferme.

La Banque de France est à 3,940. Le Crédit Foncier s'est avancé à 965 à terme, à 970 au comptant. Les obligations ont été très demandées.

Le Crédit Lyonnais passe de 762 à 765.

On recherche le Comptoir National d'Es-compte à 489. L'augmentation considérable de ses comptes de chèques montre que l'établissement possède une nombreuse clientèle.

La Société Générale finit à 470. Le cours de 500 fr. serait plus en rapport avec le dividende qu'elle distribue.

L'obligation 3 0/0 des Immeubles de France se traite à 387, le 4 0/0 est à 470.

L'obligation du Chemin de fer de l'Equateur cote 370.

Les Chemins Economiques valent 445.

CH. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

LES APPELS DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET TERRITORIAUX

On n'en a pas fini avec les questions que soulève l'appel des officiers de réserve et territoriaux en 1893, et que les nombreuses circulaires déjà publiées à ce propos ont négligé de résoudre.

C'est ainsi que la note ministérielle du 13 avril mentionne que l'on convoquera tous les officiers des régiments impairs, y compris ceux des bataillons complémentaires et ceux des dépôts. Mais les officiers à la suite ? Evidemment ils doivent être appelés, puisqu'il s'agit d'un stage d'instruction auquel tous les officiers ont intérêt à participer. Mais du moment que l'on faisait une énumération, pourquoi avoir oublié d'en parler ?

Autre négligence. La même note du 13 avril porte que les stages sont accomplis à la portion principale du corps actif correspondant, c'est-à-dire là où est le colonel. Est-ce à dire que les officiers des régiments territoriaux qui correspondent aux régiments actifs des 5^e, 7^e et 10^e divisions d'infanterie — régiments qui ont leur portion principale à Paris — devront faire leur stage à Paris également ? Il est probable que non, et que pour ces régiments, ainsi que pour ceux qui sont détachés à Lyon, il y aura une exception, et que les stages s'effectueront à la portion centrale. Mais ici encore nous répétons : pourquoi avoir oublié de le spécifier dans la note du 13 avril ?

Enfin, de leur côté, les officiers de réserve et territoriaux affectés aux régiments de réserve voudraient bien savoir quels sont les 84 régiments de cette catégorie qui seront appelés cette année soit pour les grandes manœuvres, soit pour une période d'exercices. Il n'est pas possible que l'état-major n'ait pas encore désigné ces régiments et alors pourquoi les cacher aux intéressés ? On ne voit réellement pas quel caractère confidentiel peut bien avoir cette désignation ?

AVIS

SUIVANT ACTE reçu par M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le 21 mai 1893, M. BRILA, propriétaire de l'hôtel du Cheval-Blanc, exploité à Saumur rue de la Fidélité, a cédé ce fonds à M. CHALOT-PROU.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE ECOT

Par ordre de M. le Juge-Commissaire.

En exécution de l'article 506 du Code de commerce, MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Michel Ecot, ex-banquier à Montreuil-Bellay, sont invités à se rendre, munis de leur bordereau d'admission, chez le syndic de la faillite, M. Proust, 43, rue Dacier, à Saumur, de 1 heure à 4 heures, à l'effet de toucher un 2^e dividende de 10 0/0, au jour fixé sur la lettre individuelle et par série.

Série 1^{re}, le lundi 5 juin 1893, du n° 1 au n° 90;

Série 2^e, le mardi 6 juin, du n° 91 au n° 152;

Série 3^e, le mercredi 7 juin, du n° 153 au dernier;

Et à se réunir au Tribunal le mardi 13 juin, à 10 heures, à l'effet d'entendre le rapport annuel des syndics.

Tribunal de Commerce de Saumur

FAILLITE ELUÈRE

Par jugement du 23 mai 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. DOUSSAIN syndic définitif de la faillite Eluère, négociant et entrepreneur aux Romans, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et a reporté au 1^{er} juillet 1892 la date de l'ouverture de cette faillite.

MM. les créanciers sont invités à déposer leurs titres avec un bordereau indicatif sur timbre, soit au greffier, soit au syndic.

La vérification des créances commencera le mercredi 7 juin, à une heure et demie, salle des faillites, audit Tribunal.

A VENDRE un BON de deux cents francs-primé à valoir sur le prix d'une bicyclette militaire *Securitas*, sorti au tirage du 3 mai.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bons courtiers Société Générale des Assurances agricoles. Appointements fixes et remises.

S'adresser Hôtel de la Gare, à M. MICHEL, sous-directeur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

AU JAGUENEAU

APPARTENANT A M OGER.

S'adresser à M. BIZRAY ou à M. GERARD, expert, rue Pavée, Saumur.

ON DEMANDE une CONCIERGE mariée sans enfants, dont le mari serait employé soit dans les postes, les chemins de fer, le gaz.
S'adresser au bureau du journal.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pteyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie PAUL GODET.



SOCIÉTÉ DES

Huiles d'Olive de Nice

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison **IMBERT Fils**

Rue d'Orléans, 55 - SAUMUR - Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon..... 1 fr. 50

Les verres sont repris à 0,30 | Les verres sont repris à 0,20

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog..... le 1/2 kilog. 1 fr. 20

de 10 kilog..... 1 fr. 10

de 15 kilog..... 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les Emballages sont repris aux prix facturés



Vinaigre d'Orléans garanti pur vin
Le litre, 0,70 — Très vieux, 0,80 — A l'Estragon, 0,90

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.

Salons de famille.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON

Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.



PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

TRÈS CONTRAINDITS ET INTERDITS, SOUS D'AUTRES NOMS

Exiger les Véritables

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe et 4 COULEURS et le

nom du Docteur FRANK

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES



BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Noyer, Bois blanc

Pitchpin

Hêtre, Frêne et Ormeau

Planchers et Parquet

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES LES VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

NOTA. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

P. ANDRIEU

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant;

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

DELIBÉRATION

De la Commission Administrative de l'Hospice de Montreuil-Bellay.

Un honorable habitant de Montreuil, *M. Emile Chevallier*, banquier, sur la demande d'un grand nombre de ses concitoyens, a rédigé la pétition suivante qui a été soumise à la signature de tous les Montreuillais, par les soins de MM. Pierre Fournée et Charles Robin.

Montreuil-Bellay, le 22 février 1893.

PÉTITION pour la réintégration des Sœurs à l'Hospice de Montreuil-Bellay

MM. Blanchard, Cholet, Cottilleau, de Grandmaison, Hacault, Oudry, Papin, Membres de la Commission administrative de l'Hospice de Montreuil-Bellay,

Messieurs les Administrateurs,

A la date du 1^{er} juillet 1884, 668 signataires adressaient à la Commission administrative de l'Hospice de Montreuil-Bellay une pétition qui, paraît-il, n'était pas timbrée et qui ne fut soumise à aucune discussion.

Aujourd'hui, les soussignés ont l'honneur de vous adresser une nouvelle pétition, dûment timbrée. Ils osent espérer qu'en présence des considérations qu'ils invoquent et dont la force frappera, ils n'en doutent pas, la Commission, celle-ci rappeller les Sœurs à l'Hospice de Montreuil.

Les religieuses furent chargées de l'administration de l'hôpital pendant plusieurs siècles, et, dans le cours de cette longue période, on ne put adresser un seul reproche à ces saintes femmes.

Les soins dévoués des Sœurs sont hautement appréciés par tous ceux qui purent les voir à l'œuvre. Soixante-quinze médecins des hôpitaux de Paris, sur quatre-vingts, c'est-à-dire la presque unanimité d'entre eux, élevèrent la voix en faveur des Sœurs dans une protestation publique fortement motivée.

Ce qui frappe surtout dans ce document reproduit par toute la presse, c'est son caractère purement médical. Ces médecins ne demandent pas si le malade est juif, catholique, protestant ou libre-penseur, si celle qui le sert est elle-même vouée à Dieu ou à un culte quelconque. Se plaçant comme ils le déclarent eux-mêmes au seul point de vue du service et de l'intérêt des malades, « ils se demandent si les Sœurs de charité sont zélées, disciplinées, propres, sobres, d'une probité incontestée et dévouées jusqu'à la mort ».

Or, ajoutent-ils, comme d'après leur propre expérience les Sœurs de charité sont tout cela, « ils concluent en disant que du moment où le ministère des religieuses inspire aux familles des malades une pleine confiance, il ne peut être question de remplacer par des surveillants laïques de si utiles collaborateurs », car tel est le titre flatteur qu'ils leur donnent.

Cette appréciation de nos meilleurs praticiens est au surplus partagée par les pouvoirs publics.

Le Sénat ayant été appelé à donner son avis sur la laïcisation des Hôpitaux, a voté à une très grande majorité l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, convaincu que l'Assistance publique de Paris ne saurait, sans compromettre les intérêts qui lui sont confiés, se priver des services rendus par les Sœurs de tout ordre dans les établissements charitables.... »

Pour montrer à la Commission que les Sœurs de charité sont supérieures aux laïques, nous nous permettons d'ajouter à ces réflexions les opinions d'autres personnages dont on ne saurait nier la grande autorité.

Voici d'abord l'appréciation de M. Carnot : L'éminent Président de la République, visitant l'hospice des enfants assistés de Bordeaux, remit mille francs à la Supérieure en lui disant : « Madame, vous portez un costume que j'aime à voir dans les Hôpitaux, et pour lequel je professe une vive sympathie. » Le même M. Carnot, en décorant la sœur St-Eloi à l'hôpital maritime de Rochefort, lui dit : « Il ne faut pas que votre modestie s'effarouche, ma sœur, car en vous décorant, c'est l'ordre tout entier que je décore. » Nous pourrions citer mille traits de ce genre, qui prouvent en quelle estime le premier Magistrat de la République tient les Sœurs.

Le docteur Després, le savant chirurgien de la Charité, député de Paris, s'exprime en ces termes : « On ne changera pas l'espèce humaine ; sans la discipline, l'ordre et l'exactitude des sœurs, on ne trouvera pas de femmes, pour faire le service de l'Hôpital, qui ne conviennent qu'à des êtres qui veulent bien vivre sans famille, sans nom et sans intérêt pécuniaire ; malheureux qui ne le comprend pas ! » Nous pourrions ajou-

ter le témoignage du docteur Pigeot, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, et de M. Godefroy.

Nous terminerons par la reproduction d'un article assez piquant, dû à la plume de Mme Séverine, ex-directrice du journal révolutionnaire « Le Cri du Peuple » «... Dans tous les naufrages de notre pauvre vie, dans tous les tourments qui se ruent à l'assaut de nos tristes bonheurs, je vois toujours battre l'aile des cornettes blanches qui coiffent nos sœurs de charité. Je disais tout à l'heure qu'au point de vue humain, j'avais une vénération profonde pour la sœur de charité. Elle est à Dieu et aux pauvres, elle ne gagne rien, rien que son salut dans l'autre monde, si chaque être qui traverse sa salle la bénit à l'heure de la guérison ou à l'heure de la mort. Comme chrétienne, elle doit se faire aimer, car un peu de la grande tendresse qu'elle aura conquise reviendra au Maître qu'elle s'est choisie.

» Elle n'a ni mari, ni enfants ; son époux à elle, c'est le Christ saignant, emblème de l'humanité crucifiée, qui lui prêche par son martyre l'amour de la souffrance, par sa vie, l'amour des souffrants ; ses petits enfants à elle, c'est l'immense famille anonyme de tous ceux que la maladie, l'infirmité, la déraison et la misère amènent ici, dans cette salle, théâtre de son obscur dévouement, où elle change le linge des vieux, enfants qui crient maman et qui pleurent sous le fer du chirurgien, sous la douche de l'infirmier, où elle doit verser à tous le lait d'une bonne parole ; oui, elle est supérieure à l'infirmière laïque, rien que par cela, parce que rien ne l'atteint au monde, parce que sa pensée n'est pas tendue au dehors par des êtres en tout la chair de sa chair, parce que ces êtres-là n'ont pas pris tout son cœur, n'ont pas droit à toutes ses tendresses.

» Arrangez-vous donc de manière à laisser les sans familles, aux sans familles ; soyez généreux, faites l'aumône des déchets de l'humanité, des rebuts de la société, à ces humbles filles qui ont des goûts de servantes, qui pour toute ambition souhaitent de mettre leur clair regard au service des aveugles, leur douce raison au service des aliénés. »

Nous nous permettons d'ajouter que les hôpitaux d'Angers et de Saumur, villes si fermement attachées aux institutions démocratiques, sont desservies par des religieuses.

Nul doute que les arguments que nous développons, que les opinions des personnages éminents que nous citons, ne fixent l'attention de la Commission.

Aussi, les soussignés espèrent-ils fermement, Messieurs les Administrateurs, que vous voudrez bien accueillir favorablement leurs observations, et rappeler les Sœurs à l'Hospice de Montreuil-Bellay.

La population de cette ville vous en sera reconnaissante. Dans cette attente, elle vous prie, MM. les Administrateurs de vouloir bien agréer son respect.

Neuf cent dix-huit personnes ont signé cette pétition.

Devant une pareille manifestation des sentiments de la population, M. de Grandmaison, maire et président de la Commission administrative de l'hospice, a demandé à MM. les Administrateurs de bien vouloir prendre une décision rappelant les Sœurs de Sainte-Anne à l'hospice de Montreuil-Bellay, où pendant de nombreuses années elles ont jadis prodigué leurs soins aux malades et aux infirmes.

M. le Maire a fait remarquer à MM. les Administrateurs que cette pétition n'avait aucun caractère politique, plusieurs personnes connues pour leurs opinions avancées, n'ayant pas hésité à la signer.

La Commission a pris la délibération suivante :

L'an 1893, à huit heures du matin, le 25 mai, les membres de la Commission de l'hospice de Montreuil se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. de Grandmaison, maire.

Etaient présents : MM. de Grandmaison, Hacault, Papin, Oudry, Blanchard, Cottilleau et Cholet.

M. Papin est élu secrétaire.

M. le Président expose à la commission qu'à la

suite de scènes regrettables, dont M. Oudry donne le détail, il se croit obligé de demander à la Commission de bien vouloir prendre une décision au sujet des époux Gigault (1).

Après avoir entendu M. Gigault, par six voix contre une, la Commission décide que congé leur sera donné.

M. le Président présente à la Commission administrative, une pétition revêtue de 918 signatures et tendant à la réintégration des Sœurs à l'hospice de Montreuil.

Par cinq voix contre deux, la Commission administrative s'oppose à la réintégration et décide qu'il n'y a pas lieu d'apporter des modifications à l'état actuel.

MM. de Grandmaison et Cottilleau déclarent qu'ils ont voté pour la réintégration des Sœurs.

La Commission autorise M. Oudry à entrer en pourparlers avec les époux Lavault.

Et après lecture faite les membres présents ont signé sauf MM. Hacault, Blanchard, Papin et Cholet Louis, qui ont déclaré ne pas vouloir signer.

Ont signé : G. de Grandmaison, Cottilleau, Oudry.

Devant la déclaration de MM. de Grandmaison et Cottilleau qui font insérer au procès-verbal qu'ils ont voté pour la réintégration des Sœurs à l'hospice, les autres membres, sauf M. Oudry, REFUSENT de signer ledit procès-verbal. Ce sont MM. HACCAULT, PAPIN, CHOLET, BLANCHARD.

Nous tenons à signaler à la population l'attitude de ces quatre administrateurs qui n'ont pas osé prendre la responsabilité de leurs votes en refusant de les consacrer par leurs signatures.

Ce qu'il y a de curieux dans toute cette affaire, ce sont les inconséquences que l'on peut relever dans le caractère de plusieurs de ces messieurs de la Commission administrative de l'hospice.

Ainsi, M. HACCAULT, ancien notaire, ancien maire de Montreuil, neveu de M. Foucher-Gilbert, ancien juge de paix, a ses deux fils au collège Saint-Louis de Saumur, collège ecclésiastique, et où l'infirmier est tenue par ces mêmes Sœurs de Sainte-Anne dont il ne veut pas le retour à l'hospice de Montreuil. Il les trouve bonnes pour soigner ses enfants à Saumur, mais n'en veut pas pour soigner les pauvres et les malades de Montreuil. — C'est singulier n'est-ce pas ?

De même M. Oudry, administrateur et ordonnateur de l'hospice, dont le petit-fils est aussi à Saint-Louis.

Enfin, pour terminer, citons le cas de M. Papin, huissier, dont la femme n'a pas hésité à signer la pétition en faveur des Sœurs.

A quelle cause attribuer ces inconséquences ? A la terreur que leur inspire le personnage que vous avez si lestement mis à la porte aux élections dernières.

Habitants de Montreuil, vous voyez une fois de plus où sont vos véritables amis, ceux qui, respectueux des vrais principes démocratiques et du suffrage universel qui en est l'expression, veulent tenir compte de vos revendications et leur donner satisfaction.

(1) C'est le cinquième ménage qui a dirigé l'hospice depuis la laïcisation. Consolant pour les malades !

AVIS

SUIVANT ACTE reçu par M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le 21 mai 1893, M. BRILA, propriétaire de l'hôtel du Cheval-Blanc, exploité à Saumur rue de la Fidélité, a cédé ce fonds à M. CHALOT-PROU.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE ECOT

Par ordre de M. le Juge-Commissaire,

En exécution de l'article 506 du Code de commerce, MM les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Michel Ecot, ex-banquier à Montreuil-Bellay, sont invités à se rendre, munis de leur bordereau d'admission, chez le syndic de la faillite, M. Proust, 43, rue Dacier, à Saumur, de 1 heure à 4 heures, à l'effet de toucher un 2^e dividende de 10 0/0, au jour fixé sur la lettre individuelle et par série.

Série 1^{re}, le lundi 5 juin 1893, du n^o 1 au n^o 90;

Série 2^e, le mardi 6 juin, du n^o 91 au n^o 152;

Série 3^e, le mercredi 7 juin, du n^o 153 au dernier;

Et à se réunir au Tribunal le mardi 13 juin, à 10 heures, à l'effet d'entendre le rapport annuel des syndics.

Tribunal de Commerce de Saumur

FAILLITE ELUÈRE

Par jugement du 23 mai 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. DOUSSAIN syndic définitif de la faillite Eluère, négociant et entrepreneur aux Romains, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et a reporté au 1^{er} juillet 1892 la date de l'ouverture de cette faillite.

MM. les créanciers sont invités à déposer leurs titres avec un bordereau indicatif sur timbre, soit au greffier, soit au syndic.

La vérification des créances commencera le mercredi 7 juin, à une heure et demie, salle des faillites, audit Tribunal.

A VENDRE un BON de deux cents francs primé à valoir sur le prix d'une bicyclette militaire Securitas, sorti au tirage du 5 mai.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bons courtiers Société Générale des Assurances agricoles. Appointements fixes et remises.

S'adresser Hôtel de la Gare, à M. MICHEL, sous-directeur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n^o 83.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

AU JAGUENEAU

APPARTENANT A M. OGER.

S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.

ON DEMANDE une CONCIERGE mariée sans enfants, dont le mari serait employé soit dans les postes, les chemins de fer, le gaz. S'adresser au bureau du journal.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846.

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMÉLINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie PAUL GODET.



SOCIÉTÉ DES

Huiles d'Olive de Nice

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT :

Maison **IMBERT** Fils

Rue d'Orléans, 55 - SAUMUR - Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon.... 1 fr. 50

Les verres sont repris à 0,30 | Les verres sont repris à 0,20

En bonbonne en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog..... le 1/2 kilog. 1 fr. 20

— de 10 kilog..... 1 fr. 10

— de 15 kilog..... 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les Emballages sont repris aux prix facturés



Vinaigre d'Orléans garanti pur vin

Le litre, 0,70 — Très vieux, 0,80 — A l'Estragon, 0,90

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées. Salons de famille.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON

Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.



PURGATIFS et DÉPURATIFS

ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

TRES CONTREFAITS ET Imités sous d'autres noms

Exiger les Véritables

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le

nom du Docteur Franck

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)

Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin
Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau
Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

45, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

C^{ie} Coloniale

CHOCOLATS

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

REMARQUE. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,